

SEANCE DU 14 MAI 2019

**OBJET : APPROBATION DU PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
ETABLIS PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE
EN VUE DE SON ARRET EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-neuf, et le quatorze mai, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DIRIBARNE, Maire.

PRESENTS : Maïder BEHOTEGUY – Geneviève DULIN – Henri DIRIBARNE – Jean-Baptiste LAMOTE – Martine CELHAY – Elisabeth TOURATON – Lionel DIRIBARNE – Grégory LEMBEYE - Patrick BERHOCOIRIGOIN - Céline BIDART - Jérôme DACHARY - Ramuntcho BALADE

EXCUSES : Jeanne SUPERVIE – Odette DIBON – Maryse HOURCAU – Joël OYHENART – Sylvie DARGUY

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les motifs qui ont conduit la Commune à engager, par délibération en date du 06 octobre 2015, la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune et à fixer les modalités de concertation mises en œuvre à l'occasion de cette révision.

Il s'agit en effet de prendre en compte le cadre législatif et règlementaire actuellement en vigueur, d'assurer la compatibilité du PLU avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'agglomération Bayonnaise et du Sud des Landes approuvé le 6 février 2014, de prendre en compte le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) d'Aquitaine adopté le 24 décembre 2015, de réévaluer les conditions du développement démographique et économique communal en tenant compte des différentes contraintes (environnementales, agricoles, risques naturels) et d'adapter les possibilités de construire à la capacité des équipements publics, notamment celle de la station d'épuration.

Il rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2017, la compétence « document d'urbanisme » a été transférée à la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) et que la Commune a délibéré en date du 07 mars 2017 pour donner son accord à ce que ladite Communauté achève la procédure.

Il rappelle le débat qui s'est tenu le 04 décembre 2018 au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Il précise que le Conseil d'Agglomération de la CAPB a également débattu de ces orientations dans sa séance du 02 février 2019.

Il énumère les 5 grandes orientations retenues lors de ce débat, à savoir :

1. Inscrire le PLU dans le projet de requalification et structuration du bourg
2. Protéger le cadre de vie rural en assurant une vie économique et sociale dynamique grâce aux fonctions du bourg
3. Organiser un territoire préservant les fonctionnalités écologiques
4. Préserver ses ambiances boisées, ses atouts paysagers et architecturaux
5. Agir sur les cibles de durabilité

Il évoque la réunion publique de concertation réglementaire du 28 février 2019 au cours de laquelle les enjeux du territoire et les grands principes du projet ont été présentés devant une cinquantaine de personnes.

Il rappelle qu'une réunion destinée aux personnes publiques associées (PPA) a eu lieu le 10 avril 2019 afin de recueillir l'avis de ces dernières sur les différents documents du dossier (PADD, règlement, orientations d'aménagement et de programmation (OAP), zonage, tableau des surfaces, etc) et de connaître les points de vigilance.

Il insiste sur l'effort de recentrage et d'économie de l'espace que la commune va consentir entre le PLU actuel de 2005 et le projet : 206 ha, dont 170 ha non bâties, retirés des zones constructibles et versés pour 70% en zone agricole et pour 30% en zone naturelle, et une densité moyenne de 16 logements par ha, soit le double de ce qui s'est réalisé au cours de la décennie précédente.

Il indique que cet effort a été qualifié « d'exceptionnel » par la DDTM et considéré comme « remarquable » par le SCOT.

La Communauté d'Agglomération Pays Basque s'apprête à arrêter le projet de révision du PLU et à tirer le bilan de la concertation. Elle souhaite un avis du Conseil Municipal sur le projet de révision du PLU.

Le Maire invite en conséquence le Conseil Municipal à prendre connaissance de l'ensemble du dossier et à en délibérer.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DONNE un avis favorable au projet de révision du PLU de Bardos tel qu'il a été établi par la Communauté d'Agglomération Pays Basque,

CHARGE le Maire de notifier la présente délibération à la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

ADOPOTE A L'UNANIMITE

Pour : 12 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1

Non votants : 5

Ne prend pas part au vote : Maïder BEHOTEGUY

Non votants : Jeanne SUPERVIE, Odette DIBON, Maryse HOURCAU, Joël OYHENART, Sylvie DARGUY

Fait à BARDOS, le 15 mai 2019

Le Maire,

Jean-Paul DIRIBARNE



Accusé de réception

Nom de l'entité publique	Commune de BARDOS
Numéro de l'acte	DCM_2019_018
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	2.1 - Documents d urbanisme
Objet de l'acte	Approbation du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme établi par la Communauté d'Agglomération Pays Basque en vue de son arrêt en conseil communautaire
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	064-216400945-20190514-DCM_2019_018-DE
Date de transmission de l'acte	22/05/2019
Date de réception de l'accuse de réception	22/05/2019

